



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Henri VINCENOT
Louhans

Projet d'évaluation

Le présent projet d'évaluation a pour objet de présenter les nouvelles modalités d'évaluation des élèves dans le cadre de la réforme du baccalauréat. Il a pour vocation de garantir l'égalité de traitement des élèves au sein d'un même établissement et entre établissements différents. Il a été élaboré par les équipes pédagogiques et a été présenté au Conseil d'Administration de l'établissement.

Principes généraux

A partir de la session 2022, le diplôme du baccalauréat général et technologique est délivré à partir des notes délivrées dans le cadre du contrôle continu et des notes obtenues lors des épreuves terminales.

Le **contrôle continu** prend en compte, à hauteur de 40 % les notes des bulletins scolaires de première et de terminale pour l'ensemble des disciplines du tronc commun (en dehors du français et de la philosophie) et l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale. Les options facultatives sont prises en compte.

Les **épreuves terminales** composent 60 % de la note du baccalauréat :

En fin de Première, épreuves de Français (écrit et oral)

En fin de Terminale : Spécialités, Philosophie, Grand Oral

Les notes du contrôle continu figurent dans le Livret Scolaire du Lycéen (LSL) et contribuent aux procédures d'orientation (Parcoursup). Les options facultatives sont prises en compte. Les élèves sont informés au préalable de la date de l'évaluation, les éléments évalués et les critères d'évaluation. La démarche d'évaluation est progressive : les attendus sont fonction de la progression pédagogique de l'enseignant.

Projet d'évaluation par discipline

Un protocole d'évaluation a été élaboré par chaque équipe disciplinaire. Il est décliné de la manière suivante :

TRONC COMMUN

Langues vivantes

-Au moins trois notes par trimestre en LVA et LVB

-Chaque trimestre, trois des cinq activités langagières sont évaluées (compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite, expression orale en continu, expression orale en interaction). Les cinq activités seront évaluées pendant l'année

-Dans les séries technologiques, les notes obtenues en Enseignement Technologique en Langue Etrangère (ETLV) sont intégrées à la moyenne trimestrielle.

EPS

- Les évaluations se font en Contrôle en Cours de Formation (CCF)
- Les notes prises en compte pour le baccalauréat ne sont pas celles du bulletin, mais celles obtenues lors de ces épreuves de CCF

Histoire géographique (Série générale)

- Trois notes minimum par trimestre.
- Trois types d'épreuves : contrôle de connaissances (coefficient 1) /analyse de documents (coefficient 2) / réponse à une question problématisée en Première, dissertation en Terminale (coefficient 2 au premier trimestre puis 3 au deuxième et troisième trimestre)

Histoire-géographie (Série technologique)

- Trois notes minimum par trimestre.
- Un même type d'épreuves en première et Terminale
- Pour chaque devoir, une partie de vérification des connaissances sur le chapitre évalué et une deuxième partie d'analyse d'un ou plusieurs documents en lien avec le chapitre évalué.

Mathématiques (Série Technologique)

- Au moins trois notes par trimestre
- L'élève est évalué sur différents types d'exercice : QCM, devoir surveillé, automatisme, interrogation orale
- Les devoirs sur table représentent au moins 70 % de la moyenne

Enseignement Moral et Civique (EMC)

- Au moins une note par trimestre
- L'élève est évalué sur deux types d'exercice : la recherche documentaire, la pratique de l'oral en temps limité

Enseignement scientifique

- Au moins trois notes par trimestre
- Parmi ces évaluations, au moins une évaluation pluridisciplinaire par an

SPECIALITE ABANDONNÉE EN FIN DE PREMIÈRE

Mathématiques (Spécialité Série Générale)

- Au moins trois notes par trimestre
- L'élève est évalué sur différents types d'exercice : QCM, devoir surveillé, automatisme, interrogation orale
- Les devoirs sur table représentent au moins 70 % de la moyenne

Langue, littérature et culture étrangère (Spécialité Série Générale)

- Au moins trois évaluations par trimestre
- Un devoir de synthèse à la fin de chaque séquence (coefficient 2), des évaluations plus ponctuelles (coefficient 0,5 ou 1),

Physique-Chimie (Spécialité Série Générale)

- Au moins trois notes par trimestre

-Deux devoirs en temps limité (70 % de la moyenne), une évaluation des capacités expérimentales (30%).

Humanités, Littérature et Philosophie (Spécialité Série Générale)

-Au moins quatre notes par trimestre (2 en lettres, 2 en philosophie-coefficient 1) et deux devoirs communs dans l'année (coefficient 2)

Histoire, Géographie, géopolitique et science politique (Spécialité Série Générale)

-Au moins trois notes par trimestre

-Une note d'oral (coefficient 1), un test de connaissance (coefficient 1) une composition en fin de trimestre (coefficient 2)

Sciences de gestion et numérique (Série STMG)

-Au moins trois notes par trimestre

-Les élèves sont évalués par des devoirs écrits en temps limité (coefficient 2), des oraux (coefficient 1), l'étude de gestion (coefficient 4).

Innovation technologique (Série STI)

-Au moins trois notes par trimestre

-Les évaluations proposées peuvent être : une soutenance orale (coefficient 2) ou une note de rapport technique (coefficient 2), une revue de projet (coefficient 1), une note de prototypage (coefficient 1)

Sciences de l'ingénieur (Spécialité Série Générale)

-Au moins quatre notes par trimestre dont un devoir sur table

-Un devoir sur table (coefficient 2), une activité pratique (coefficient 1), test de connaissance (coefficient 0,5), note de projet à l'oral (coefficient 1)

Sciences de la vie et de la terre (Spécialité Série Générale)

-Au moins quatre notes par trimestre

-Deux évaluations sommatives dont une de restitution des connaissances et l'autre de démarche scientifique basée sur une analyse de documents (coefficient 1,5 chacune), une évaluation des capacités expérimentales (coefficient 1), une note d'évaluation de moindre enjeu sommatif (coefficient 0,5),

Sciences économiques et sociales (Spécialité Série Générale)

-Au moins trois notes par trimestre

-L'élève est évalué sur des contrôles de connaissances (coefficient 2), des oraux (coefficient 1), des devoirs types bac (coefficient 3).

Arts plastiques (Spécialité Série Générale)

- Au moins trois notes par trimestre

- Une note sur la partie théorique (type interrogation écrite sur une thématique histoire de l'art) et deux sur la partie pratique..

-Les coefficients sont tous identiques.

Principes transversaux

Fraude

L'enseignant qui constate une fraude doit faire cesser la fraude (saisie du téléphone ou de la feuille de triche par exemple), l'élève poursuit son évaluation. Le professeur établit un rapport à l'attention du chef d'établissement, qui décide de l'opportunité de sanctionner l'élève. La copie entachée de fraude est évaluée à 0.

Constitue une fraude :

- toute communication ou tentative de communication entre candidats durant l'épreuve.
- toute utilisation ou tentative d'utilisation, pour quelque motif que ce soit, d'un téléphone portable ou d'une montre connectée
- toute utilisation ou tentative d'utilisation d'un support manuscrit contenant des éléments de cours.

Dans le cas des Devoirs Maisons, les copies entachées de plagiat manifeste donnent lieu à l'attribution de la note 0.

Absence

Toute absence à une évaluation doit être justifiée (certificat médical, attestations diverses, éléments attestant d'un cas de force majeure, etc.) L'appréciation de la validité du motif échoit à l'équipe de direction. Si l'absence est justifiée, une évaluation de remplacement est proposée à l'élève. Cette évaluation peut intervenir dans les jours qui suivent son retour, en fin de trimestre voire en fin d'année.

Si le motif de l'absence n'est pas validé, la note 0 est attribuée à l'élève.

En cas de moyenne non significative (du fait des absences de l'élève ou d'une interruption longue des activités d'enseignement), une évaluation est organisée en fin de période (trimestrielle ou annuelle). La note obtenue est retenue comme moyenne trimestrielle ou annuelle.

Devoir Maison (DM)

Dans une logique d'évaluation formative, l'enseignant est libre de proposer des devoirs à la maison. Les notes éventuellement attribuées ne peuvent pas excéder 20 % de la moyenne trimestrielle.

Aménagement(s) d'épreuve

L'élève qui bénéficie de mesures officielles d'aménagement (PAP, PAI) doit pouvoir en bénéficier lors des évaluations certificatives. Les contraintes liées aux plages horaires de l'emploi du temps habituel de l'élève limitent la mise en œuvre de certains aménagements comme le tiers temps. Les énoncés des évaluations et/ou le barème sont modulés en fonction du temps imparti.

Lexique

Les différents types d'évaluation, le contrôle continu, la certification : de quoi parle-t-on ?

-L'évaluation formative prend sa place en cours d'apprentissage. Elle permet à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser.

-L'évaluation sommative atteste un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situe au terme d'un temps d'apprentissage spécifique.

-L'évaluation certificative est reliée à la délivrance d'un diplôme ou d'un titre officiel. Ainsi des notes désormais obtenues dans le contrôle continu qui comptent pour le baccalauréat.

Texte présenté en Conseil de Vie Lycéenne le 14/10/21

Texte présenté en Conseil pédagogique le 14/10/21

Texte présenté au Conseil d'Administration le 18/10/21

Texte modifié présenté au Conseil d'Administration pour annexion au règlement intérieur le 08/03/2022.